

Zeitschrift: Le messager suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France

Herausgeber: Le messager suisse de France

Band: 6 (1960)

Heft: 9

Artikel: La Suisse peut-elle tenir un rang convenable dans la propagande faite à l'étranger?

Autor: P.-F.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-849174>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La Suisse peut-elle tenir un rang convenable dans la propagande faite à l'étranger ?

On nous permettra de revenir sur le tout récent message du Conseil fédéral proposant aux Chambres fédérales de porter de 3,8 millions à 5,4 millions de francs la contribution annuelle « totale » versée par la Confédération à l'Office national suisse du tourisme. Nous sommes responsables de ces guillemets qui ont pour but de signaler l'élimination des contributions supplémentaires. Officiellement, la contribution fédérale se montait à trois millions, mais, pour financer un effort spécial de propagande aux Etats-Unis, notamment, les Chambres avaient donné leur accord à un supplément de quelque huit cent mille francs, qui avait fait l'objet de délibérations spéciales sous la coupole fédérale : il s'agissait de permettre à la Suisse de tenir un rang convenable dans la propagande touristique faite à l'étranger.

Si l'on veut bien prendre la peine de confronter cette dépense de 5,4 millions et son rapport contrôlable (770 millions de francs par année, déduction faite des 450 millions dépensés par les Suisses à l'étranger), l'effort financier de la Confédération ne saurait être contesté par les membres de la Commission du Conseil des Etats qui se réuniront ce mois-ci ; ceux du Conseil national suivront au calendrier et, en automne, les députés des deux Chambres se prononceront. N'oublions pas, au surplus, que la Caisse fédérale n'est pas seule à intervenir.

La parole donnée

La sixième Chambre civile de la Seine vient de donner satisfaction à une agence de voyage qui refusait de rembourser les 8.540 NF versés par un touriste qui avait renoncé, la veille du départ du bateau, à une croisière en Méditerranée. Ce touriste, qui avait changé d'idée et qui avait bien tort, aux yeux du bureau de voyage et aux nôtres aussi, ne voulait abandonner que 10 % de la somme à titre de dédit.

De son côté, l'agence avait offert de rembourser à son client la somme de 1.000 NF pour les excursions non

accomplies et pour les repas non consommés. Aucun remplaçant ne pouvait plus être trouvé pour cette croisière.

Des cas analogues sont fréquents en Suisse, non pas pour des voyages similaires, mais pour des séjours dans une station lacustre ou dans un centre de montagne. L'hôtelier a réservé une ou plusieurs chambres et il attend son client de pied ferme. Une maladie subite, une orientation soudaine, ou un autre motif engagent le client à changer d'idée ou à se rendre ailleurs. Un client se remplace plus facilement pour un séjour sur terre ferme que pour une croisière et l'on admettra, avec les juges parisiens, que la rupture d'un contrat de transport a pour contrepartie l'obligation pour le voyageur de tenir compte au transporteur des frais et débours déjà engagés.

Que font les autres ?

Les nations du Pacifique se sont groupées en une association qui porte le titre de Conférence touristique du Pacifique (P.A.T.A. en Anglais) et qui groupe, sur le plan de la propagande, neuf cents millions d'habitants. Les images d'une revue colorée à souhait laissent rêveur, et les chiffres aussi. Exemple prélevé dans une statistique d'une éloquence dorée, Hawaii annonce que la durée moyenne d'un séjour de touriste dans cette île enchanteresse est de deux semaines et que, très exactement, 97,5 millions de dollars y furent dépensés l'année dernière par les hôtes de toutes nations, avec une majorité massive d'Américains. Sur ce total, dix millions de dollars sont dus aux achats de souvenirs, quinze millions aux taxes (elles sont nombreuses et insistantes !) et vingt-cinq millions au logement.

En Malaisie, Singapour annonce autant de dépenses pour les achats que pour l'aménagement. En Suisse, nous n'en sommes pas là. L'achat de montres et de souvenirs a, certes, son éloquence et sa justification, et les données varient d'ailleurs

Tel père, telle fille

Dans la dernière quinzaine de mai, les nombreux amis de Léon Savary apprenaient avec émotion que le maître venait de se voir attribuer le Prix Schiller, pour l'ensemble de son œuvre. Or, le 31 du même mois de mai, à Paris, dans la salle d'honneur du sous-secrétariat aux Sports et à la Jeunesse, en présence de Maurice Herzog, sous-secrétaire, et du jury présidé par Paul Vialar, Michèle Savary, la fille du maître de Vevey se voyait attribuer le Grand Prix de la littérature sportive pour son roman : « Race de la rigueur », attribué pour la première fois à une femme et accompagné d'un chèque de 2.000 NF.

Deux prix, deux couronnes. L'une sommant l'œuvre entière, si importante et puissante, d'un maître, l'autre venant timbrer le premier roman par lequel Michèle Savary s'est fait connaître.

L'on sait ou l'on devine le nombre d'illustres confrères de Léon Savary, qui, par leur admiration et accord, l'ont élevé Prix Schiller, mais, pour la jeune fille, il faut que l'on sache que c'est au premier tour de scrutin et à la majorité des voix d'un jury où figuraient Emile Herriot, Maurice Genevoix et André Maurois — de l'Académie Française les trois — qu'elle a été proclamée lauréate. Elle nous a dit son émotion lorsque M. Herzog, sous-secrétaire d'Etat à l'Education Nationale, a tenu à placer dans ses mains, en la saluant et la félicitant, ses doigts tronqués par le gel sur l'Annapurna. A Michèle Savary, les félicitations moins illustres, mais bien senties du « Messager Suisse de France ».

énormément d'une région à l'autre. Genève a sa part, large et heureuse, dans le domaine horloger, alors que les souvenirs — drapeaux, pochettes, coucous de la Forêt-Noire, chalets, clochettes, etc. — sont en faveur dans les stations de montagne.

L'automne dernier, nous avons eu l'occasion d'observer, à San Francisco, l'insistance discrète de tenants de bazars, Chinois dans leur grande majorité et qui vendaient des produits du Japon. A votre entrée dans le magasin, on ne vous aborde pas avec cet empressement qui déconcerte les timides et les indécis : on vous laisse errer à votre guise d'un comptoir à un autre ; on se contente de sourire et c'est un langage plus facile à comprendre que le charabia sino-américain hérisse de chiffres qui vous paraissent

exorbitants au premier abord. Pas besoin de marchander. Votre silence a son éloquence et, pour finir, le souvenir « made in Japan » figuera sur une étagère de chez vous, à un prix qui ne ruine personne, fabricant, intermédiaire ou acquéreur.

Pour en revenir à notre propagande, Hong-Kong est sur les rangs dans cette revue que nous feuilletons. Son bureau de tourisme a distribué un demi-million de prospectus l'année dernière, mais le sens des affaires attire davantage de visiteurs que le goût du paysage. L'Australie a pris goût, elle aussi, à l'afflux des touristes étrangers. Cinquante motels ont été construits et ouverts l'année dernière, et Sydney annonce l'inauguration d'un hôtel de trente-cinq étages pouvant accueillir 2.200 hôtes et dans une

salle dont les dimensions feront rêver plus d'un hôtelier de chez nous, neuf cents convives. Une compagnie d'aviation américaine, qui avait pensé à Genève l'année dernière, est prête à verser plus de dix millions de dollars pour l'édification d'un hôtel de luxe à Melbourne.

Cette propagande pacifique va des pirogues et des shorts aux chiens de l'Alaska. Il y a aussi le défilé de pingouins sur le sable d'une plage et tout ce qui paraît irrésistible au lecteur pourvu de finances qui ne résistent pas.

Pour notre satisfaction helvétique, relevons qu'un nouvel hôtel édifié au Japon est dirigé par un Engadinois et qu'un autre compatriote est chargé de la conduite d'un établissement tout aussi luxueux en Indonésie.

P.-F.

« Tribune de Genève ».

(suite de la page 10)

Ils avaient la partie difficile, le Président du Cercle Suisse de Mulhouse et notre Consul général, pour capter à leur tour la sympathie de l'auditoire par leurs productions intellectuelles.

Pourtant, ils ont été écoutés et entendus, car les applaudissements qui leur ont répondu n'ont pu être de pure courtoisie. M. d'Orelli, après avoir salué l'assistance avec une légitime fierté, adressa un appel à tous pour serrer les rangs, faire preuve de solidarité, donner ou maintenir aux groupements suisses constitués l'impulsion, la vigueur qu'ils méritent. Il lut aussi le message de notre plus haut magistrat, le Président de la Confédération.

M. Kunz parla pendant une demi-heure. Il réfuta énergiquement la thèse du Comte von Keyserling, fondateur de l'école de Darmstadt, sur les insuffisances et faiblesses, la mesquinerie de notre peuple, et démontra qu'aujourd'hui pas plus qu'hier, nous n'avons à rougir de ce que nous sommes :

« parce que nous avons toujours vif le sentiment de l'honneur et de la fidélité ;

« parce que rien n'est beau que le vrai, et que le vrai seul est aimable, suivant Boileau ;

« parce que nous n'avons pas honte de notre rudesse native, que nous savons que sourire, fierté et mièvrerie sont le paravent d'un caractère fait de raideur et de morgue, tranché et dur,

« pour le bonheur de notre Patrie et pour le nôtre ».

★ ★ ★

Les derniers rentrèrent le lendemain, vers cinq heures.

Qu'elle était belle, la fête de la patrie.

ORAN

Les Suisses d'Oran avaient été conviés à un apéritif à l'occasion de notre Fête Nationale qui s'est déroulée le 1^{er} août, à 19 heures, sur la magnifique terrasse du Belvédère qui domine la ville d'Oran.

Ce fut un succès sans précédent, puisque l'on ne se souvient pas avoir vu tant de monde en pareille occasion.

En effet, tous les Suisses actuellement à Oran se sont déplacés et c'est plus de cinquante personnes qui ont assisté à cet apéritif, à la grande joie des organisateurs.

Après avoir lu l'Extrait du Pacte de 1291

ainsi que les divers messages officiels suivis du télégramme de notre Président d'honneur, M. Scheidegger, qui demeure maintenant près de Paris, M. René Gehrig, Vice-Consul, a adressé quelques mots en rappelant les devoirs des Suisses à l'étranger et leur recommandant de garder étroits les liens qui doivent nous unir avec la Mère Patrie.

C'est dans une bonne ambiance et aux sons de disques du pays que s'est terminée cette soirée dont chacun a gardé un bon souvenir.

R. G.

PARIS

Le Service culturel de l'Ambassade de Suisse nous signale que le Prix Van Lerberghe, décerné par la Maison de Poésie, a été attribué, le 30 juin, à notre compatriote, le poète Gilbert Trolliet.